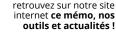


# VACCINATION





# III Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite



# Résumé des recommandations vaccinales :

En France, l'association vaccinale diphtérie (D ou d), tétanos (T) et poliomyélite (P) se présente sous une forme de combinaison tétravalente avec le vaccin coquelucheux (Ca ou ca).

- Chez le nouveau-né: Primo-vaccination obligatoire: une injection à l'âge de 2 mois puis à l'âge de 4 mois, puis rappel à l'âge de 11 mois. Vaccination possible avec un vaccin combiné hexavalent DTCaPolio-Hib-HBV (contient également les valences infections invasives à Haemophilus influenzae B et hépatite B).
- Rappels recommandés :
  - A l'âge de 6 ans avec un vaccin DTCaPolio: dose complète d'anatoxine diphtérique (D) et d'antigènes coquelucheux (Ca);
  - Entre 11 et 13 ans, puis à 25, 45, 65 ans puis tous les 10 ans avec un vaccin dTcaPolio: dose <u>réduite</u> d'anatoxine diphtérique (d) et d'antigènes coquelucheux (ca).

La **Diphtérie** est due à une bactérie (*Corynebacterium diphtheriae*). Elle se transmet par la toux et les éternuements, ou par contact avec des plaies cutanées. Elle peut également être transmise par les animaux. Elle se traduit par une infection respiratoire qui induit des atteintes du système nerveux central et de la gorge notamment, entraînant la mort par asphyxie.

Le **Tétanos** est non contagieux, il est due à une toxine produite par une bactérie naturellement présente dans la terre (*Clostridium tetani*). La contamination se fait par une blessure, coupure ou plaie. Il se manifeste par des contractures musculaires intenses, des spasmes et des convulsions. L'atteinte des muscles respiratoires peut entraîner le décès par asphyxie.

La **Poliomyélite** est due à l'un des trois poliovirus existants, présents dans les selles des personnes infectées. La transmission se fait par l'ingestion de nourriture ou de boissons contaminés. L'infection est inapparente dans environ 75% des cas. Elle peut se traduire par des symptômes communs : fièvre, maux de tête, .... Chez un petit nombre de personnes, le virus atteint la moelle épinière et les neurones qui commandent les muscles, et entraîne des paralysies qui peuvent persister après la guérison. La maladie peut évoluer vers le décès.



Pour plus d'informations sur la Coqueluche, consultez notre mémo dédié.

# RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Pour protéger le nouveau-né contre la coqueluche, la vaccination est recommandée pendant la grossesse avec un vaccin dTcaP.

	Nourrissons Primo-vaccination  2 mois 4 mois 11 mois		Enfants 6 ans	Adolescents 11/13 ans	Adu 25 ans	ltes 45 ans	Dès 65 ans	Femme enceinte	
DTCaPolio (+/-Hib +/-HepB)	1 dose	1 dose	1 dose						
DTCaPolio				rappel : 1 dose	*indiqué si dTcaP à 6 ans				
dTcaPolio					rappel : 1 dose*	rappel : 1 dose (rattrapage jusqu'à 39 ans)	rappel : 1 dose	rappel : 1 dose puis rappel tous les 10 ans	1 dose (entre 20 et 36 SA) à chaque grossesse

\*Pour les enfants ayant reçu le rappel à 6 ans avec un vaccin dTcaP du fait d'une situation de pénurie, il convient d'effectuer le rappel des 11/13 ans avec un vaccin DTCaP. Le rappel des 11-13 ans avec le vaccin dTcaP peut être si nécessaire décalé à l'âge de 13 ans.

Vaccination obligatoire

SA: semaines d'aménorrhée



Les vaccins DTCaP, indiqués chez l'enfant, contiennent des doses <u>complètes</u> d'anatoxine diphtérique (**D**) et d'antigènes coquelucheux (**Ca**). Les vaccins dTcaP, indiqués à partir de 11-13 ans, contiennent des doses <u>réduites</u> d'anatoxine diphtérique (**d**) et d'antigènes coquelucheux (**ca**).

Nourrissons, femmes enceintes et personnes âgées : pour en savoir plus, consultez nos mémos dédiés.



# **PROFESSIONNELS**

La vaccination est obligatoire pour les professionnels listés ci-dessous. Elle est également recommandée pour certains professionnels (se reporter au calendrier vaccinal de l'année en cours, lien en fin de p. 2). Les rappels sont effectués aux mêmes âges fixes qu'en population générale.

# Santé:



- Étudiants des professions médicales, paramédicales or pharmaceutiques et assistants dentaires;
- Professionnels des établissements ou organismes de prévention et/ou de soins (liste selon arrêté du 15 mars 1991) dont les services communaux d'hygiène et de santé et les entreprises de transports sanitaires:
- Personnels des laboratoires d'analyses médicales exposés aux risques de contamination : manipulant du matériel contaminé ou susceptible de l'être;
- Personnel de laboratoire exposé au virus de la fièvre jaune.

### Secours/services funéraires :

- Personnels des services de secours et d'incendie (SDIS) ;
- Personnels des entreprises de pompes funèbres, des entreprises de transports de corps avant mise en bière, en lien avec des établissements de prévention ou de soins.

# Social et médico-social :



- Personnels des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapées, et d'hébergement pour adultes handicapés;
- Personnels des établissements d'hébergement et des services sanitaires de maintien à domicile pour personnes âgées;
- Personnels des établissements de garde d'enfants d'âge pré-scolaire (crèches, halte-garderie);
- Personnels des établissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance (dont les pouponnières).

# Services aux particuliers :



Personnels des blanchisseries, en lien avec des établissements de prévention ou de soins.



# Doses <u>complètes</u> d'anatoxine diphtérique (D) et d'antigènes coquelucheux (Ca)

# DTCaP (tétravalent)

Vaccin diphtérique (anatoxine) (D), tétanique (anatoxine) (T), coquelucheux acellulaire (Ca) et poliomyélitique (inactivé) (P), adsorbé.



Pour la primovaccination : dès 2 mois et iusau'à 11-13 ans

de 16 mois à 13 ans incl

### **TETRAVAC-ACELLULAIRE®**

Suspension injectable en seringue préremplie.



Suspension injectable en seringue préremplie.

# DTCaP - Hib (pentavalent)

Vaccin diphtérique (D) (anatoxine), tétanique (T) (anatoxine), coquelucheux (acellulaire, multicomposé) (Ca), poliomyélitique (inactivé) (P), et de l'*Haemophilus type b* (Hib), adsorbé.

### **INFANRIXQUINTA®**

Poudre et suspension pour suspension injectable.

### **PENTAVAC®**

Poudre et suspension pour suspension injectable en seringue préremplie.

# DTCaP - Hib - Hep B (hexavalent)

Vaccin diphtérique (D) (anatoxine), tétanique (T) (anatoxine), coquelucheux (acellulaire, multicomposé) (Ca), de l'hépatite B (Ag HBs) (HepB), poliomyélitique (inactivé) (P) et de l'Haemophilus influenzae type b (Hib), adsorbé.

### **INFANRIX HEXA®**

Poudre et suspension pour suspension injectable.

Suspension injectable en seringue préremplie.

### **VAXELIS®**

Suspension injectable en seringue préremplie.

# Doses <u>réduites</u> d'anatoxine diphtérique (d) et d'antigènes coquelucheux (ca)









dTcaP (tétravalent)

Vaccin diphtérique (anatoxine) (d), tétanique (anatoxine) (T), coquelucheux (acellulaire, multicomposé) (ca) et poliomyélitique (inactivé) (P), adsorbé, à teneur réduite en antigènes.

Suspension injectable en seringue préremplie.

### **BOOSTRIXTETRA®**

Suspension injectable en seringue préremplie.



### Conservation: entre 2-8°C.

# | Administration : en IM.

Contre-indications (se rapporter au RCP de chaque vaccin pour disposer de la liste complète) : hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients du vaccin (notamment au formaldéhyde, néomycine et polymyxine B, voire glutaraldéhyde, streptomicine, albumine de sérum bovin pour certains vaccins), à un vaccin coquelucheux (acellulaire ou germe entier), antécédents d'encéphalopathie d'étiologie inconnue dans les 7 jours suivant l'administration d'un vaccin contenant la valence coqueluche, antécédents d'encéphalopathies évolutives.

Grossesse: REPEVAX® et BOOSTRIXTETRA® peuvent être utilisés au cours du 2ème ou 3ème trimestre de la grossesse, selon les recommandations en vigueur afin de protéger le nourrisson dès la naissance contre la coqueluche (vaccin recommandé entre 20 et 36 SA).

Prescripteurs chez les moins de 11 ans : médecins et sages-femmes.

Prescripteurs chez les 11 ans et plus : médecins, sages-femmes, pharmaciens et infirmiers.

# **POUR INFO**





Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite ont été rendues obligatoires respectivement en 1938, 1940 et 1964.

La diphtérie et la poliomyélite persistent encore dans certaines régions du monde.

Le tétanos est encore présent partout dans le monde. En France, entre 2012 et 2021, 48 cas de tétanos ont été déclarés, tous chez des personnes dont la vaccination n'était pas à jour, et parmi lesquelles 14 sont décédées.

# **POUR EN SAVOIR PLUS**



# Informations pour le grand public

- Vaccination-info-service version grand public : Pages dédiées : Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite;
- · L'Assurance Maladie : Les vaccins obligatoires ;
- Ministère de la Santé :
- 1. Diphtérie : actualités et fiche mémo ;
- 2. Page dédiée Coqueluche;
- 3. Questions/réponses vaccins obligatoires.

# Informations pour les professionnels

- Boîte à outils OMEDIT NA vaccination : Autres mémos dédiés aux maladies à prévention vaccinale;
- Vaccination-info-service version professionnelle :
- 1. Pages dédiées maladies : Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite;
- 2. Rattrapages.



# Réglementation et politiques vaccinales

- Calendrier vaccinal de l'année en cours : Le document de référence précisant les recommandations vaccinales, les modalités de rattrapage, ...;
- Ministère de la Santé : Document d'aide au contrôle du statut vaccinal d'un enfant pour son entrée en collectivité;
- Communiqué de presse HAS : recommandations vaccinales recrudescence de la coqueluche.



# **Données scientifiques**

Santé publique France : Bilans épidémiologiques par maladie : Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite.

